

NEWSLETTER DU PAYS MAREUILLAIS

n° 36 - décembre 2014



Les dernières décisions du Conseil Communautaire

Séance du 1er décembre 2014

Pôle Enfance Intercommunal du Bois des Tours : aménagement des parkings

Une convention de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement des parkings du Pôle Enfance Intercommunal du Bois des Tours a été conclue avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée. Le montant des travaux est estimé à environ 111 116,65 € H.T.

Des aménagements de sécurité seront également réalisés aux abords du Pôle Enfance sur la RD 19 par l'Agence Routière.

Convention pour le balisage des sentiers pédestres

Le Conseil communautaire a décidé de confier le balisage des sentiers pédestres à l'association des CycloRandonneurs Mareuillais. Une convention précisant les objectifs sera signée et une aide de 1000€ sera versée à l'association pour l'année 2015.

Tarifs SPANC pour 2015

Contrôles d'assainissement :

Contrôle de conception	50,00 €
Contrôle de bonne exécution	50,00 €
Contre-visite faisant suite à un premier avis défavorable	40,00 €
Diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière	100,00 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement	50,00 €

Entretien :

PRESTATION DE BASE

Pour la vidange et le curage d'une installation de 1 000 à 1 500 litres	125,00 €
Pour la vidange et le curage d'une installation de 2 000 à 2 500 litres	148,00 €
Pour la vidange et le curage d'une installation de 3 000 litres	160,00 €

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Installations de plus de 3 000 litres - par tranche de 1 000 litres	27,00 €
Mise en place de plus de 50 m de tuyau - par tranche de 10 mètres	9,00 €
Décachage des ouvrages de prétraitement par l'opérateur	62,00 € / heure
Minimum de facturation si prestations de vidange et de curage ne peuvent être réalisées	53,00 €

Tarifs des redevances d'ordures ménagères pour 2015

Le Conseil communautaire a fixé les tarifs pour la redevance des ordures ménagères pour l'année 2015. Une hausse de 1% a été votée.

RÉSIDENCES PRINCIPALES

Forfait Résidence principale	89,20 €
Forfait par habitant (part)	55,75 €
Le nombre de parts par foyer est plafonné à 5	

RÉSIDENCES SECONDAIRES

Forfait Résidence Secondaire	200,70 €
------------------------------	----------

FOYERS LOGEMENT / MAISONS DE RETRAITE (PAR LIT)

1 passage	61,33 €
2 passages	81,96 €

LOCATIONS MEUBLÉES TOURISTIQUES

Forfait Location meublées touristiques	89,20 €
--	---------

CHAMBRES D'HÔTES

1ère chambre	44,60 €
2ème chambre	33,45 €
3ème chambre et plus	22,30 €

REDEVANCES ÉTABLIES SUR LA BASE DU LITRAGE DES CONTENEURS

Forfait fixe	89,20 €
Application d'un prix par litre, correspondant à la multiplication du coefficient 0,003345 € par le nombre annuel de semaines de collecte des déchets ménagers soit	
Artisans-commerçants / Collectivités	52 semaines
Ecoles	36 semaines
Campings	26 semaines

Dans le cas où une collecte bi-hebdomadaire est effectuée, le montant de la redevance est doublé.



La Communauté de Communes du Pays Mareuillais
vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année

Communauté de Communes du Pays Mareuillais

5 rue Hervé de Mareuil - 85320 Mareuil sur Lay-Dissais - tel : 02 51 30 57 30 - fax : 02 51 30 51 15
e-mail : cc@paysmareuillaisvendee.com - www.paysmareuillaisvendee.com